

Date de convocation :  
21/01/2026

**OBJET**  
ACTION CCAS

### Fixation des tarifs du séjour 2026

Nombre de membres en exercice : 15  
présents : 9  
votants : 10

**DECISION**  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date d'affichage :

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

ID : 025-262505787-20260128-2603-DE

Berger  
Levraud

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

N° 26.03

Séance du 28.01.2026

**Président de séance :** Mme LE HIR, Présidente du CCAS.

Etaient présents : Mme LE HIR, Mme GUILLEUX, Mme FERNIOT, M. KURT, M. ARNAL, Mme BRECHEMIER, Mme LIME-VIEILLE, M. GROSJEAN, M. LAPOIRE

Etaient absents : Mme BRACHOTTE, M. DUMONT, Mme POURET, M. MANZONI, Mme CHABRIER, M. ANDREZ.

Invités : Mme LEROY

Secrétaire de séance : Mme FERNIOT

Procurations de vote : M. DUMONT/ Mme GUILLEUX

En 2026, le séjour est prévu du 21 au 28 juin 2026, il aura lieu à Mimizan Plage dans les Landes.

Ce séjour est labellisé par l'ANCV et les activités sont adaptées aux séniors.

### Le coût du séjour

Détails	Montants
Hébergement (pension complète + TS) – 55 personnes	26 620.00 €
Hébergement (pension complète + TS) 2 accompagnateurs	0.00 €
Taxes de séjours – 57 personnes	438.48 €
Assurances - 57 personnes	1 008.90 €
Transport – Arbois Tourisme – 57 personnes	6 990.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 057.38 €</b>

\*la tarification de l'hébergement est basée sur les tarifs les plus élevés c'est-à-dire « personnes imposables ».

Les tarifs seront les suivants avec le transport,

- Personnes imposables : 637.41 €

- Personnes non-imposables : 425.41 €

Grâce à la convention qui sera signée avec l'ANCV, les personnes non imposables bénéficient d'une subvention réduisant les coûts du séjour.

L'agent en charge du projet, a effectué la demande de subvention auprès de L'ANCV pour un montant total de 7 844.00 €.

L'aide attribué s'élèvera à 212€/personne.

Chaque participant est invité à signer un bulletin d'inscription où il s'engage à participer au voyage et à payer les frais restants à sa charge

(hébergement, transport A/R, taxe de

Il est précisé que les conditions de reMD:025-262505787-20260128-2603-DEu que sur présentation de justificatif valable (certificats médical, ordonnances...).

**Tarifs en vigueur**

Détails	Ainés de 60 ans et plus
Personne imposable	637.41 €
Personne non imposable	425.41 €
Personne accompagnant aidant	425.41 €

**Les membres du Conseil d'Administration :**

- Approuve les tarifs susmentionnés,
- Autorise Mme la présidente ou son représentant à émettre les titres correspondants.

Fait et délibéré en séance  
Pour extrait conforme

La présidente du CCAS

Sylvie LE HIR

